



## Comité consultatif gouvernemental

Singapour, le 23 juin 2011

### GAC Communiqué (Communiqué du GAC) – Singapour

#### I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Singapour du 18 au 23 juin 2011. Quarante-neuf gouvernements ont pris part à cette réunion : 47 étaient présents et 2 y ont participé à distance. Le GAC remercie chaleureusement l'Infocomm Development Authority of Singapore d'avoir accueilli cet événement, ainsi que l'ICANN, pour le soutien apporté lors de cette réunion du GAC.

#### II. Nouveaux gTLD

Le GAC prend acte de la décision du Conseil datée du 20 juin de lancer le nouveau programme gTLD.

Le GAC est conscient des avantages que pourraient apporter les nouveaux gTLD. Cependant, le comité constate avec préoccupation que plusieurs points de ses recommandations concernant d'importantes questions de politique publique, notamment celles définies dans la lettre adressée au Conseil par le GAC le 18 juin (en annexe), n'ont pas été pris en compte par le Conseil avant l'approbation du programme gTLD. Le comité reconnaît, néanmoins, que le Conseil a suivi certaines recommandations du GAC et fourni une justification préliminaire à sa décision d'en rejeter d'autres.

Le GAC entend que la mise en œuvre du nouveau programme gTLD se déroule dans le respect de la loi en vigueur et qu'elle n'engendre aucune conséquence préjudiciable pour les parties prenantes et plus particulièrement pour les candidats.

Le GAC se déclare disposé à continuer sa collaboration constructive avec l'ensemble de la communauté ICANN en vue d'élaborer le nouveau programme gTLD. Le comité prend également acte que le Conseil s'engage à répondre par écrit à la Commission européenne et au gouvernement des États-Unis suite aux lettres récemment adressées à l'ICANN concernant les questions de concurrence.

#### III. Groupe de travail conjoint GAC-Conseil

Le groupe de travail conjoint (GTC) GAC-Conseil sur le Rôle du GAC au sein de l'ICANN a examiné les amendements apportés à son rapport préliminaire visant au respect des recommandations de l'Équipe d'audit en matière de responsabilité et de transparence se rapportant au GAC (Recommandations ATRT #9-14). Le GTC a décidé de finaliser le rapport pour le soumettre au public, suite à quoi, le GAC prévoit de travailler avec le Conseil à la mise en œuvre des recommandations incluses dans le rapport du GTC.

Le GAC réaffirme également son soutien au Conseil concernant la mise en œuvre en temps voulu de toutes les Recommandations ATRT. Le comité suivra de près la progression de cette mise en œuvre.

#### **IV. Réalisation des objectifs d'application de la loi visant à limiter les fraudes DNS**

En accord avec les représentants des organismes chargés de l'application de la loi de plusieurs membres du GAC, le comité s'est engagé auprès du groupe de parties prenantes de registraires du GNSO (Generic Names Supporting Organisation) à contribuer aux initiatives des organismes chargés de l'application de la loi dans leur l'élaboration d'un « code de conduite » ou de « meilleures pratiques convenues ». Le GAC a par ailleurs réaffirmé qu'il était vital d'apporter un soutien concret et efficace aux organismes chargés de l'application de la loi qui cherchent à définir un calendrier d'activités réalisables. Le GAC salue la proposition faite par les registraires d'identifier tout problème substantiel de mise en œuvre des recommandations des organismes chargés de l'application de la loi, afin qu'un dialogue soit engagé avec le GAC.

Le GAC rappelle qu'il a souscrit aux recommandations des organismes chargés de l'application de la loi en matière de diligence raisonnable et d'amendements à l'Accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement en juin 2010. Le comité invite le Conseil à soutenir les activités nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations dans les meilleurs délais.

#### **V. Réunion avec le Comité consultatif At-Large**

Le GAC a rencontré le Comité consultatif At-Large (ALAC) le 19 juin afin d'approfondir la coopération entre les deux Comités, et plus particulièrement d'engager une discussion sur la façon dont ces Comités pourraient apporter leur contribution au groupe de travail de Soutien conjoint aux candidats (JAS). Le GAC constate avec satisfaction que les efforts suivis du groupe de travail JAS ont été pris en compte dans la résolution du Conseil de l'ICANN lors du lancement de cette nouvelle session de développement gTLD.

Le GAC recommande à l'ICANN d'octroyer au JAS les ressources nécessaires pour passer à l'étape de mise en œuvre, en lui fournissant notamment un soutien juridique et logistique, ainsi qu'en l'aidant à établir un « Guide de candidature basé sur une évaluation des besoins » qui soit accessible à tous.

#### **VI. Réunion avec le SSAC (Comité consultatif pour la sécurité et la stabilité)**

Le GAC a rencontrée le SSAC à l'occasion d'une réunion aussi instructive que bénéfique, lors de laquelle il a largement été question du rapport récemment publié par le SSAC concernant les incidences du blocage des domaines de premier niveau sur la sécurité et la stabilité du système DNS.

Le GAC a trouvé particulièrement intéressante la possibilité de définir et développer des moyens d'identification et d'évaluation des préjudices spécifiques engendrés par le blocage des domaines de premier niveau. De même, le Comité consultatif gouvernemental a estimé qu'il était vital de prendre en compte la possible aggravation incrémentielle de ces préjudices quand plusieurs domaines de premier niveau sont bloqués à grande échelle. Le GAC a fait part de son vif intérêt concernant les recherches et analyses futures dans ce domaine. Il a également proposé que le rapport du SSAC soit publié dans d'autres langues que l'anglais afin de mieux sensibiliser la communauté Internet à ces questions. Le GAC a exprimé le souhait de poursuivre son dialogue avec le SSAC.

## **VII. Session commune du GAC et du ccNSO (Organisation de soutien aux politiques des codes de pays)**

Le GAC et le ccNSO ont échangé leurs opinions sur les questions suivantes : la nécessité d'identifier les priorités partagées, le point de vue du ccNSO sur le plan opérationnel et le budget de l'ICANN, le groupe de travail FoI WG (Framework of Interpretation Working Group) chargé de la délégation et de la redélégation, l'actualisation du Groupe d'étude sur les noms de pays et de territoires, les nouveaux éléments apportés par le ccNSO concernant la sécurité et la stabilité de l'ICANN, et enfin, l'incidence des nouveaux TLD territoriaux ou géographiques sur les ccTLD. Le GAC a exprimé la volonté de prendre part au FoI WG, lequel se réunira en face à face pour la première fois le 23 juin, ainsi que son souhait de recevoir un calendrier de projet plus détaillé de la part du ccNSO concernant certains problèmes spécifiques.

## **VIII. Réunion avec l'équipe d'examen WHOIS**

L'équipe d'examen WHOIS a présenté au GAC un récapitulatif de l'avancement de l'examen. Le GAC a identifié et abordé les points suivants :

- Des inquiétudes concernant la vie privée et les services proxy
- Les avantages potentiels de la validation des données WHOIS
- La nécessité de mettre en œuvre des activités de conformité efficaces, étant donné que la non conformité a des conséquences négatives pour les utilisateurs légitimes des données WHOIS

Le GAC affirme son soutien à l'équipe d'examen WHOIS et souhaite vivement poursuivre sa collaboration fructueuse avec l'équipe tout au long de l'examen.

## **IX. Réunion avec l'équipe d'audit SSR (Sécurité, Stabilité et Résilience)**

Le GAC a rencontré l'équipe d'audit SSR. Après avoir reconnu le mandat et le cadre d'activité de l'équipe, le GAC a noté que cet audit SSR constituait une occasion de décrire les lacunes des plans actuels, la conformité et la prévention des menaces réelles et potentielles. Le GAC est favorable à la proposition émise par l'équipe d'audit d'analyser les éléments compris dans la mission technique de l'ICANN, tout en cherchant un équilibre qui permettrait d'aborder avec sérieux les activités SSR de l'ICANN et en préconisant une modification progressive des critères à mesure qu'Internet évolue.

Le GAC se réjouit à la perspective de continuer sa collaboration avec l'équipe d'audit SSR.

## **X. Réunion avec le NRO (Number Resource Organization)**

Le GAC a rencontré le NRO et celui-ci lui a communiqué des informations intéressantes sur l'état de l'espace de numérotation suite à l'allocation finale des blocs d'adresses /8 IPv4.

Le GAC a engagé avec le NRO une discussion sur l'épuisement IPv4, l'espace hérité, les inquiétudes liées à la concurrence, l'allocation IPv6 et les activités visant à permettre la transition vers la norme IPv6.

Le GAC a noté qu'il était nécessaire de développer des initiatives nationales pour promouvoir l'actualisation technologique des systèmes, afin de faire en sorte que l'infrastructure de communication, les services publics et les applications des gouvernements soient compatibles IPv6, tout en permettant l'accès aux contenus via les réseaux IPv4 et IPv6.

\*\*\*

Le GAC remercie chaleureusement tous ceux qui, au sein de la communauté ICANN, ont apporté leur contribution au dialogue avec le comité à Singapour.

Le GAC se réunira à l'occasion de la 42<sup>e</sup> réunion de l'ICANN à Dakar, au Sénégal.



## Comité consultatif gouvernemental

Singapour, le 18 juin 2011.

M. Peter Dengate-Thrush

Président du conseil d'administration

ICANN

OBJET : Communication du GAC sur les nouveaux gTLD et le Guide de candidature

Cher M. Dengate Thrush,

Le GAC reconnaît que la dernière version préliminaire du Guide de candidature intègre plusieurs modifications qui satisfont certaines des principales attentes du GAC, mais note cependant qu'il reste quelques problèmes majeurs à aborder. Ceux-ci devront être résolus avant le lancement du nouveau processus de candidature gTLD. Il s'agit notamment des points suivants :

- Des préoccupations liées à la concurrence, en particulier en rapport avec les modifications apportées aux règles de propriété hybride registre-registraire.
- La démonstration des exigences d'utilisation pour les détenteurs de marques qui souhaitent tirer parti des mécanismes de protection des marques de commerce proposés.
- La suppression de références dans le guide gTLD concernant certaines informations à intégrer dans les futurs avertissements anticipés et les recommandations du GAC, et concernant la forme de ces avertissements et recommandations. En effet, ces références ne correspondent pas aux principes de fonctionnement du GAC, ni aux Règlements de l'ICANN.

Le GAC informe le Conseil que ces problèmes mettent en jeu des objectifs de politique publique importants et qu'ils risqueront de donner lieu à des candidatures gTLD non conformes aux lois en vigueur tant qu'ils ne seront pas résolus. Selon le GAC, ce non respect des lois en vigueur pourrait porter atteinte aux candidats gTLD. Par conséquent, le Guide gTLD doit être modifié de manière à prendre en compte ces questions en suspens.

Le GAC attire l'attention du Conseil sur les recommandations précédentes :

- ✧ un soutien approprié et rapide doit être apporté aux pays en développement pour la mise en œuvre du nouveau processus gTLD ;

- ✧ des protections adéquates doivent être proposées pour les noms Olympic, Olympiad et Red Crescent/Red Cross
  
- ✧ décrits dans la lettre du 26 mai contenant les commentaires du GAC sur la version du Guide de candidature datée du 15 avril

Le GAC attend une réponse du Conseil de l'ICANN concernant ces recommandations, ainsi qu'une explication des moyens qui seront mis en œuvre pour faire respecter ces recommandations avant qu'une décision ne soit prise à propos du nouveau Guide de candidature gTLD.

Le GAC recommande au Conseil de faire le nécessaire pour que, dans les parties du Guide gTLD spécifiant que les futures recommandations du GAC devront intégrer des informations particulières ou revêtir une forme définie, ces références soient supprimées car elles vont à l'encontre des principes de fonctionnement du GAC et des Règlements.

À cette fin, et malgré la volonté du GAC d'éviter tout autre ralentissement du nouveau processus gTLD, le comité recommande au Conseil de faire en sorte que toutes les questions de politique publique restant en suspens soient résolues et respectées de façon adéquate avant la finalisation de la nouvelle procédure de candidature gTLD.

Le GAC considère que la volonté et l'aptitude du Conseil de l'ICANN à tenir compte du point de vue du GAC et à justifier ses décisions sont une preuve essentielle de l'efficacité du modèle pluripartite de l'ICANN.

Cordialement,



Heather Dryden

Présidente du Comité consultatif gouvernemental (GAC)

Conseillère du Gouvernement canadien